

HUMANISME OU NATURALISME

Droit et Histoire

De tout temps et malgré les apparences, la Politique s'est structurée autour de normes humaines universelles (Liberté, Loi, Justice) ; rien ne la distinguerait sinon d'une activité naturelle (instinctive), guidée par les seuls rapports de force. Mais, si leurs énoncés respectifs transcendent l'espace et les époques, celles-là requièrent des conditions sociales concrètes pour leur pleine application ou expression, faute desquelles elles ne représenteraient que des impératifs stériles. Or c'est précisément ce que le discours « humaniste » ou « humanitaire » qui inscrit ces derniers dans une présumée nature (essence) de l'homme, donnée une fois pour toutes, feint curieusement d'oublier. Naturalisant les « valeurs » éthiques et sommant tous d'y obéir inconditionnellement, il substitue un idéal formel et inaccessible sur terre tel quel, " le vide des droits de l'homme " (Hegel, *Dr. nat.*), à l'action historique partielle certes mais effective. Loin d'encourager le moindre progrès juridique, cette creuse rhétorique condamne à l'impuissance, quand elle ne masque pas des intérêts particuliers, forme plus subtile simplement du naturalisme. Aussi l'on s'interrogera sur la véritable relation entre le Droit et l'Histoire, afin de concevoir une politique sensée, en lieu et place de l'incantation ou de la défense cynique de l'ordre établi.

Définissant la Loi que les hommes se doivent de suivre dans leurs rapports entre eux, le Droit entend promouvoir un ordre rationnel juste, par opposition à l'arbitraire de l'état de nature, soumis aux caprices ou contraintes de chacun. Transgressant ces derniers, il affirme l'*Égalité*, conformément à l'essence communicative ou permutable des sujets juridiques et/ou parlants. Cet énoncé capital ne date pas d'aujourd'hui, les Anciens formulaient déjà

" un grand pouvoir de l'égalité géométrique chez les Dieux aussi bien que chez les hommes " (Platon, Gorgias 508 a).

Avant même les Grecs, d'autres civilisations y souscrivaient, dès lors qu'elles se réglaient sur des commandements légaux institués (lois), le *Code Hammourabi* en Mésopotamie ou le *Décalogue* en Israël, et non sur des faits ou la violence brute imposés par les circonstances. Disons que les Modernes lui ont donné une tonalité davantage prononcée ou radicale dans le célèbre Article premier de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* en 1789 : *" Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits " .* On s'y réfère volontiers maintenant, comme à une pierre de touche de l'action civique.

Il y a loin cependant de la position d'un Principe à son accomplissement, dont la stricte observance implique des moyens matériels, sociaux et culturels, nulle part encore acquis. Comment traiter pareillement des êtres au niveau, revenu, statut, formation différents (inégaux) ? Or puisque ceux-ci évoluent à un rythme distinct selon les États, il est vain d'enjoindre à chacun de se plier d'emblée aux mêmes *Droits de l'Homme*, sauf à réduire certains à l'impuissance (inertie). Qui voudrait ordonner un identique respect de la vie humaine, partout et toujours, réclame l'impossible à des sociétés bénéficiant juste du nécessaire pour nourrir leurs membres ou luttant pour leur survie économique voire sociale. Autant leur conseiller un suicide collectif. Similairement exiger le règne d'une liberté sans réserves du culte, de l'opinion et de vote, y compris dans des régions à peine sorties du moyen-âge et à fort taux d'analphabétisme, relève d'un vœu pieu qui, mis en pratique, reviendrait finalement à empêcher tout effort ou progrès éducatifs et à encourager le statu-quo.

Omettant trop vite ces conditions historiques inévitables, l'idéologie « humaniste » assimile les devoirs moraux à des impératifs absolus, censés exprimer un droit naturel éternel, imperméable aux variations spatio-temporelles. En son nom, elle se permet de blâmer haut les actes politiques qui s'en écartent quelque peu. Dans sa logique rigoriste, elle devrait même les flétrir tous, aucune décision particulière ne se conformant fidèlement et intégralement aux réquisits explicitement universels de la Loi. Quel État se targuera de punir ou récompenser également - équitablement chaque citoyen ? Tant qu'existe un décalage substantiel entre égalité légale et statut réel, les *Droits de l'Homme* resteront un Idéal sûrement fondé ou légitime, mais inapplicable ou inopérant tel quel.

Pour dépasser cette posture critique passive, *" la vision morale du monde " (Hegel, Ph.E.)*, vers un engagement actif, il faut prendre parti. Ce que finit par faire l'intervention humanitaire qui, sous couvert d'entraide désintéressée, traduit son attachement aux causes dominantes (Afghanistan, Irak et Iran) ou aux minorités rétrogrades (Bosnie, Kosovo et Tchétchénie), plutôt qu'une volonté attentive et sincère d'améliorer l'ordre des choses et des masses. Elle n'hésite pas alors à recourir directement à des procédés pourtant vertueusement dénoncés (agression, chantage, désinformation).

Infidèles à leurs injonctions moralisatrices, les apôtres de l'*Humanité* pure se rangent sans vergogne du côté des puissants, dès qu'éclate un conflit d'intérêts entre ceux-ci et les autres. Témoignant, à leur corps défendant, de l'utilité occasionnelle de la guerre, ils substituent à leurs nobles préceptes, la brutale loi ou le fait du plus fort, caractérisant précisément la Nature. L'Humanisme reconduit ainsi au Naturalisme. Ses thuriféraires n'en disconvieraient guère, eux qui n'ont pas de mots assez durs pour dénigrer toute tentative révolutionnaire de transformation sociale, lui préférant assurément leurs propres chimères pacifistes qui débouchent, au mieux, sur la préservation du monde infligé, au pire, sur l'apparition d'une nouvelle oppression. Diabolisant de surcroît systématiquement les thèses et les agissements de leurs adversaires, ils trahissent un sens très restrictif de la communauté humaine qu'ils divisent de façon manichéenne en deux camps irréconciliables, celui du Bien opposé à celui du Mal.

Empêtrée dans des contradictions continues, la pensée humanitariste s'avère somme toute incapable d'engendrer une politique acceptable, cohérente et constructive, apte à incarner les idéaux de justice dont elle se prétend le héraut. Au contraire elle exacerbe les problèmes et en retarde la vraie solution, vu le net sentiment d'injustice qu'elle provoque chez les réprouvés, auxquels elle dénie tout droit réel ; voire elle pérennise les rivalités ethniques, via le soutien inconsidéré à des combats par trop douteux ou à la légitimité discutable (Darfour et Tibet). L'éhontée partialité des procès et jugements du *TPIY* de La Haye reflète amplement les limites et la vanité d'une interprétation exclusivement éthique des comportements des responsables. A terme elle ruinerait la confiance des peuples dans le Droit, quand elle ne discréditerait pas sa notion même, au profit de la seule vengeance.

Car celle-là ne se justifie qu'en tenant compte des difficultés qu'ont à affronter les sociétés, des possibilités dont elles disposent pour les résoudre et des situations où elles se trouvent. Hors ce contexte, qui, à défaut de les disculper totalement, relativise leurs fautes, un arrêt perd sa signification juridique et équivaut à l'unique et arrogant verdict des vainqueurs du moment. Quant au prétendu « crime contre l'humanité », il ressort du pur et simple fantasme et non d'une catégorie rationnelle, nul homme ne pouvant nier l'humanité de tous, soi-même inclus.

L'Histoire en administre d'ailleurs la preuve. Elle montre en effet que, nonobstant des actes parfois *inhumains*, les *Droits de l'Homme* ne se sont pas moins affermis au cours du temps. Qui plus est, c'est lorsque, sourds aux plaintes célestes de beaucoup, d'aucuns n'ont pas reculé devant l'utilisation de " la force " armée pour abolir les inégalités et les privilèges, soit lors des grandes révolutions, qu'ils ont progressé rapidement, tant dans leur formulation que et surtout dans leur réalisation.

" *Les révolutions sont les locomotives de l'histoire.*" (Marx)
Sans la Révolution française, ni la Devise de la République, *Liberté, Égalité, Fraternité*, ni son commencement de mise en œuvre, à l'instar de l'Instruction obligatoire, n'auraient vu le jour. Les « atrocités » de la période, telle la Terreur, furent le prix à payer pour obtenir ce résultat. On ne saurait donc les condamner simplement. Elles ont participé à la venue et à la consolidation du règne de la Justice et/ou Loi, quel que répulsion, feinte ou sincère, qu'elles inspirent à certains.

Toutes les pratiques humaines s'insérant dans le procès historique, seront jugées en son sein, et non par une Instance extérieure (supérieure) ou par un Aréopage de pseudo-sages tranchant au nom de normes soi-disant transcendantes. Loin de l'amoralisme, le devenir des hommes obéit certes à des règles (valeurs), excepté que celles-ci ne ressemblent pas à des dogmes rigides, mais à des lois dynamiques qui, tout en déterminant un plan global ou une tendance d'ensemble, dépendent de conditions contingentes (naturelles) dans leur cheminement effectif (réel ou vrai). L'humain et le juste en forment la suite, jamais un point de départ ou d'aboutissement achevés. Mieux, ils en accompagnent en permanence le déroulement, comblant petit à petit et à l'infini, l'immense fossé entre l'être et le devoir-être. Plutôt que de brandir des *Droits de l'Homme* prédéfinis, on travaillera à les actualiser.

A mille lieues d'un Humanisme éthéré rêvé - " ce stupide amour collectif ... l'humanitarisme ", comme le nommait Balzac (*Les Employés ou la Femme supérieure*)-, l'Humanisme véritable ne se décrète point, mais se construit dans et par l'Histoire mondiale, seule habilitée à se « prononcer » valablement sur ses avancées ou reculs à l'échelle universelle. Lamartine peut bien s'indigner en une antinomie " *Rien de beau hors de l'humanité, rien de vrai dans le fanatisme.*"
Un autre poète, Schiller, lui aura déjà répondu et rappelé à tous clairement et définitivement :

" *L'histoire du monde est un tribunal du monde.*" (in Hegel, *Ph.D.*)

J. Brafman